



# CERTIFICAT

## CERTIFICATE

Certificat n°

**CAP1580**

CAPCERT certifie que la société  
*CAPCERT certifies that the company*

# JOKER FORMATION

24 rue buffault  
75009 Paris

Numéro d'enregistrement de déclaration d'activité : **11756318975**

Numéro SIREN : **902903053**

A été auditée et jugée conforme aux exigences suivantes :  
*Has been assessed and found to meet the following requirements:*



Article L 6316-1 du code du travail  
Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel  
Décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle  
Décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au Référentiel National sur la Qualité des actions concourant au développement des compétences  
Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au Référentiel National mentionné à l'article D.6319-1-1 du Code du Travail et modifié par l'arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation  
Guide de lecture du Référentiel National Qualité  
Programme de certification QUALIOPI de CAPCERT en vigueur

Pour le(s) catégorie(s) d'action(s) suivante(s) :  
*For the following class(es) of share(s):*

## **Actions de formation, Bilan de compétences**

Date de certification : **le 03 septembre 2024**

Date d'expiration du certificat initial le **23 octobre 2024**

Date de fin de certification : **le 23 octobre 2027**

Le certificat ne restera valable jusqu'à la date de fin de certification que si la société est évaluée et jugée conforme aux critères suscités lors de l'audit de surveillance.

Pour toute information relative au présent certificat, veuillez contacter l'équipe de CAPCERT : [contact@capcertification.com](mailto:contact@capcertification.com)

Luc MOUNEY  
Le Représentant de CAPCERT  
*CAPCERT Representative*

Le Représentant de l'Entreprise  
*The Company Representative*

Accréditation n°5-0638  
Portée disponible sur  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

